



# RELEVE DE DECISION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023 A 19H30

Nombre de membres en exercice : 25 Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de suppléants : / Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

<u>Membres présents</u>: Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, BOLLIET Claudine, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

<u>Absents ou excusés</u>: Madame et Messieurs CHALBOS Stéphanie, DANTIN Jean-Jacques, MASSON Jean-Jacques, PADEY Didier, PERRIAND Eric et PIQUET Jérôme

#### **Pouvoirs:**

Mme CHALBOS Stéphanie à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne

M. MASSON Jean-Jacques à M. VIGNE Cédric

M. PADEY Didier à M. DUMOLLARD Guy

M. PIQUET Jérôme à M. MOIROUD François

# Suppléant: /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

# Ordre du jour :

- ❖ Visite du chantier relatif à la nouvelle caserne de gendarmerie
- ❖ Point sur l'aménagement de l'ancienne friche Listing Express
- ❖ Convention Avélo2 avec le SMAPS
- ❖ Constitution d'une SCIC Foncière savoyarde et d'une Ceinture verte
- ❖ Avenant Convention sur les parcours artistiques
- \* RPQS Eau, Déchets et SPANC
- Création régie d'avances
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 10 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.





# ❖ <u>Visite du chantier relatif à la nouvelle caserne de gendarmerie</u>

Avant de débuter le Conseil, les conseillers communautaires sont invités à se rendre sur le chantier de la nouvelle caserne de gendarmerie pour faire le point sur l'état d'avancement du projet.

M. le Président est satisfait de l'avancée des travaux et précise que les aspects financiers sont désormais maîtrisés. La Région s'est engagée à subventionner le projet, même si la collectivité n'a pas encore reçu l'arrêté attributif officiel.

M. René PADERNOZ regrette l'absence de M. WATIER, ancien conseiller communautaire, à cette visite. Il rappelle que son habitation borde la nouvelle caserne et qu'il aurait été judicieux de l'inviter.

Pour M. le Président, il était plus logique d'organiser dans un premier temps une visite avec les seuls membres du Conseil. Il n'est pas opposé à inviter ultérieurement l'ensemble des personnes associées au projet.

# ❖ Point sur l'aménagement de l'ancienne friche Listing Express

Après plusieurs réunions du groupe de travail sur l'ancienne friche Listing Express, M. le Président a souhaité faire le point en Conseil sur le suivi de ce dossier et sur les scénarios d'aménagements étudiés.

Il rappelle l'étude portée par AGATE sur le montage de l'opération et les modalités de financement, et informe le Conseil que l'étude environnementale, dont le rapport est attendu prochainement, n'a rien révélé d'inquiétant.

M. le Président précise qu'un plan d'aménagement a été réalisé par le cabinet Verdis, plan qui comprend la réalisation d'une voirie transversale à sens unique pour desservir les différents lots.

Ce plan d'aménagement n'est toutefois pas arrêté et il peut encore faire l'objet d'ajustements et de modifications. M. le Président souhaite néanmoins obtenir du Conseil une validation de ce schéma de principe pour continuer le travail et lancer à terme un permis d'aménager.

M. Patrick MILLION-BRODAZ se montre dubitatif quant à ce schéma d'aménagement. D'une part, la voirie transversale prévue risque de créer des soucis de circulation, d'autre part, il lui semble plus pertinent d'adapter les lots aux besoins des entreprises. Par ailleurs, le lancement d'un permis d'aménager va prolonger le délai de l'opération et retarder la commercialisation de la zone.

Pour M. Pierre SULPICE, le projet d'aménagement du cabinet Verdis est intéressant car il permet de travailler sur un aménagement de principe. Il rappelle que celui-ci a d'ailleurs été validé majoritairement par le groupe de travail. Cela dit, les parcelles peuvent encore évoluer à la marge. C'est pourquoi il est important d'accompagner les entreprises dans leur projet de développement.

Pour M. le Président, soit on s'accorde sur un projet d'ensemble, soit on fait de la découpe au gré des demandes. Il préfère la première option qui va permettre de structurer le projet et mieux contrôler l'aménagement de la zone.

M. MILLION-BRODAZ s'interroge sur le coût élevé de cette opération d'aménagement (autour de 1,5 M€) et relève qu'elle va en plus impacter la surface commercialisable du tènement.





M. Pierre SULPICE rappelle que les dépenses et les recettes ont déjà été estimées par AGATE et que cette opération devrait s'équilibrer. Il souligne par ailleurs que ce projet fera l'objet d'une demande de subvention au « Fonds vert » mis en place par l'Etat.

Dans un deuxième temps, M. le Président informe le Conseil d'une rencontre avec les entreprises TALYA et TM Nature distribution, spécialisée dans la fabrication d'huiles et produits alimentaires issus du cannabidiol (CBD). L'objet de cette rencontre était de leur présenter le projet d'aménagement de la zone et voir avec elles comment s'y intégrer.

Concernant TM Nature distribution, l'entreprise a sollicité la communauté de communes pour pouvoir louer une partie du bâtiment existant, avant de pouvoir s'y installer définitivement.

M. le Président souligne le fort développement de cette entreprise ainsi que l'augmentation croissante de ses parts de marché. Il précise que son chiffre d'affaires est passé de 40 000 € à 5 M€.

M. SULPICE souligne la présentation très humaine de leur activité et rappelle que le nombre d'employés est environ deux fois plus important qu'au sein de TALYA.

M. MILLION-BRODAZ précise que cette entreprise devra faire des investissements couteux pour remettre aux normes le bâtiment. Aussi, il faudrait leur proposer deux contrats en parallèle : un bail précaire d'un an et une promesse de vente avec conditions suspensives.

Mme Lauriane COUTURIER SAINT MAURICE demande quelle est la position du groupe de travail sur cette demande de location ?

M. le Président répond que le groupe de travail avait émis un avis plutôt favorable à la demande de l'entreprise.

M. François MOIROUD tient à rappeler au Conseil les 3 objectifs préalables à la réhabilitation de la friche :

- Permettre aux entreprises locales de se développer tout en restant sur le territoire
- Favoriser l'attractivité du territoire en proposant du foncier économique à des entreprises extérieures
- Proposer aux artisans locaux des surfaces mieux adaptées à leurs activités

Selon M. MOIROUD, le plan d'aménagement de la zone, ainsi que la location du bâtiment à TALYA et TM Nature distribution, répondent à ces objectifs. Il souligne l'importance de développer l'emploi sur ce tènement tout en veillant à la qualité paysagère du site.

M. le Président propose au Conseil de délibérer sur le principe d'un schéma d'aménagement d'ensemble, tel qu'esquissé par le cabinet Verdis, ainsi que sur la location d'une partie du bâtiment à l'entreprise TM Nature distribution.

Le Conseil communautaire **APPROUVE**, à 22 voix pour et une voix contre, le principe d'un schéma d'aménagement d'ensemble et le lancement d'un permis d'aménager.

Le Conseil communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité, la signature d'un bail précaire avec l'entreprise TM Nature distribution





# ❖ Convention Avélo2 avec le SMAPS

M. le Président rappelle que le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard a délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour son engagement à candidater au programme Avelo2 de l'Ademe, dans l'objectif de mettre en œuvre sa politique cyclable et de soutenir le développement de la pratique du vélo du quotidien sur son territoire. Il précise que cet engagement fait suite à l'adoption en 2021 du Schéma Directeur Cyclable de l'Avant-Pays Savoyard, qui identifie et oriente les aménagements cyclables structurants à opérer.

Le programme d'actions envisagé dans Avelo2 consiste à accompagner la mise en œuvre des études d'aménagements identifiés au schéma, à mettre en place les animations et services nécessaires au développement de l'usage quotidien du vélo sur le territoire et à réaliser des plans de déplacements doux au sein des 4 polarités bourgs-centres du territoire.

Le SMAPS étant le maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 3 communautés de communes (Yenne, Val Guiers, Lac d'Aiguebelette), il convient de signer une convention de mandat avec le syndicat pour lui déléguer le portage de ce dossier.

M. le Président en profite pour rappeler au Conseil la fête de l'écomobilité prévue le 20 septembre à la Maison du lac d'Aiguebelette avec des animations, des ateliers et des stands ouverts au public.

Mme Laurence BOIRON rappelle que Claire BELET, chargée de mission mobilité au SMAPS, est à la disposition des élus pour les accompagner dans leurs projets de mobilités si nécessaire.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la convention Avélo2 signée avec le SMAPS

### ❖ Constitution d'une SCIC Foncière savoyarde et d'une Ceinture verte

M. le Président revient sur les interventions de M. Gilbert GUIGUE et Cédric LABORET lors du dernier conseil communautaire concernant le projet de la foncière agricole de Savoie et de la Ceinture verte. Il avait souhaité laisser un temps de réflexion au conseillers avant de se positionner sur le lancement ou non de cette démarche.

Il convient à présent de délibérer sur ces deux dossiers. Il rappelle rapidement les objectifs et les coûts de l'opération, et précise que, dans le cas d'un vote favorable, elle ne sera budgétée qu'en 2024

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la participation au capital de la SCIC Foncière savoyarde et de la SCIC Ceinture verte

# ❖ Avenant Convention sur les parcours artistiques

Mme Virginie GIROD précise que cet avenant à la convention sur les parcours artistiques ne concerne que son article 7 relatif à sa durée. Initialement conclue pour les 3 dernières années scolaires, il convient de prolonger la convention pour l'année scolaire 2023-2024





Mme GIROD rappelle que les parcours artistiques permettent la mise en place d'animations culturelles dans les écoles de l'Avant Pays Savoyard. La convention a ainsi pour objectif de définir la nature, les conditions et les modalités du partenariat entre l'ensemble des structures concernées par les parcours.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant à la convention sur les parcours artistiques

# \* RPOS Eau, Déchets et SPANC

Il est présenté le « Rapport sur le Prix et la Qualité du Service » (RPQS) pour les services Eau, SPANC et Déchets. Ces documents, produits tous les ans, permettent aux usagers de se rendre compte du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

**Le Conseil communautaire APPROUVE**, à l'unanimité, les rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2022 pour le SPANC, l'Eau et les Déchets.

# Création régie d'avances

Il est proposé de créer une régie d'avances pour le service administratif de la CCY afin de pallier à certaines dépenses imprévues rencontrées chaque année : Achat de nourriture, achat de petits équipements (via internet), annonces et insertions, recharge électrique véhicule (à l'extérieur), réceptions, ....
Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur s'élèverait à 1 500 €.

M. le Président propose de nommer le DGS régisseur titulaire de la régie d'avances et la DRH mandataire suppléante. Le régisseur et la mandataire suppléante ne percevront pas d'indemnités.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la création d'une régie d'avances.

# Questions diverses

# - Téléphonie mobile

M. Pierre SULPICE informe le Conseil que le déploiement de la téléphonie mobile 4G sur le secteur se poursuit normalement. Il précise que, suite au retour des études radios cet été concernant les sites des Vellats/Vincents et du Mortier, Le Tholou et la Bora, il n'y a pas lieu de créer de site New Deal car ces hameaux bénéficient d'une bonne, voire d'une très bonne couverture.

Séance levée à 22H00 Fait à Yenne, le 14 septembre 2023

Le Président, G. DUMOLLARD